

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 2017
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-III-01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de M. Michel LOM.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

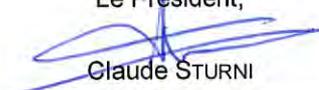
Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Désigne M. Michel LOM comme secrétaire.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017
Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 217
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-02 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE
SYNDICAL DU 06 JUILLET 2017**

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017 a été transmis
préalablement au présent Comité Syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

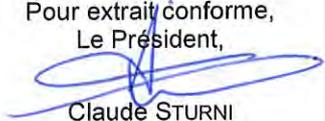
Adopte le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,


Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 217
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-03 : DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES AU
PRESIDENT**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Au cours de la séance du 06 juillet 2017 consacrée à l'installation de l'assemblée délibérante du syndicat mixte du SCoTAN, le comité syndical a donné délégation au président pour exprimer tout avis qui n'est pas réglementairement exigé de la part du syndicat mixte du SCoTAN concernant les documents ou schémas intéressant le SCoTAN dans des domaines tels que l'habitat, l'environnement, le commerce (délibération n°2017-II-07).

A la demande du Trésorier de Haguenau, il convient de compléter cette délibération par des délégations concernant la bonne gestion du syndicat mixte.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la décision du comité syndical n°2017-II-07 en date du 06 juillet 2017 portant sur les délégations au Président et au bureau syndical,

Donne délégation au président, pour la durée de son mandat, aux fins :

- De prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics et selon le seuil prévu au décret ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y reportant ;



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-III-03 : DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES AU PRESIDENT (suite)

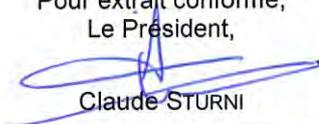
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, quelle que soit la juridiction saisie et quel que soit le degré d'instance, cette délégation intégrant notamment les constitutions des parties civiles ;

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,


Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 2017
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-04 : NOUVELLE DESIGNATION DE REPRESENTANTS
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

La loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE), dite loi « PINEL », a été promulguée le 18 juin 2014. Cette loi modifie la composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), ainsi que les modalités de désignation de ses membres.

Ainsi, l'article 751-2 du code de commerce fixe la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) à 11 membres dont le Président de l'établissement public chargé du SCoT.

Par délibération n°2017-II-10 du 06 juillet 2017, le comité syndical a désigné M. Fernand FEIG et M. Denis RIEDINGER, élus remplaçants titulaire et suppléant du syndicat mixte du SCoTAN au sein de la CDAC pour les dossiers situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Pour assurer la représentation du syndicat mixte du SCoTAN à la CDAC, le comité syndical est appelé à se prononcer sur l'ajout de trois élus remplaçants supplémentaires, aux deux précédemment désignés.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le code de commerce,

Vu la délibération du comité syndical n°2017-II-10 en date du 06 juillet 2017 portant sur la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du syndicat mixte du SCoTAN au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour les dossiers situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline* - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-04 : NOUVELLE DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) (suite)**

Abroge et remplace la précédente décision n°2017-II-10 en date du 06 juillet 2017 susvisée,

Valide la proposition de désignation à main levée et procède au vote,

Désigne, dans l'ordre d'énumération et pour la durée du mandat en cours, en qualité d'élus remplaçants du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), lorsqu'elle est amenée à se prononcer sur des projets situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau :

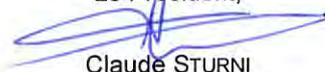
- M. Fernand FEIG
- M. Denis RIEDINGER
- M. Alain FUCHS
- M. Christian GLIECH
- M. Christophe SCHARRENBURGER

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 217
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET
MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC
L'ADEUS**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

L'année 2018 sera à la fois dédiée à la poursuite des actions de suivi et de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN), et également à la préfiguration de la mise en révision du schéma pour tenir compte des territoires nouvellement intégrés.

I. Programme de travail 2018

▪ **L'évaluation des dynamiques territoriales (les indicateurs de suivi)**

Le suivi du SCoTAN permet de vérifier l'atteinte des résultats escomptés pour le territoire. Le recours à des critères et des indicateurs permet d'évaluer les effets de la mise en œuvre, de mesurer les impacts positifs et négatifs, et d'établir un bilan à 6 ans. Les critères sont étroitement liés aux grands enjeux identifiés sur le territoire du SCoTAN exprimés dans le PADD, ainsi qu'aux orientations du DOO. En d'autres termes, il s'agit bien là de savoir si l'intention de départ définie dans le DOO produit ses effets sur le territoire.

En 2018, l'analyse du suivi du SCoTAN sera réalisée en interne, par le syndicat mixte, avec le concours de l'ADEUS en ce qui concerne les enjeux de cohérence entre l'aménagement urbain et la gestion de la mobilité (autrement dit, le lien urbanisme-transports ou comment sont prises en compte les interactions entre l'organisation urbaine et les politiques de déplacements ?).

NB : Les données concernant l'environnement ne présentant pas d'évolution majeure depuis 2015 et la mise à jour de la base de données d'occupation du sol (BDOCS CIGAL) étant prévue pour fin 2018, le suivi des indicateurs environnementaux est reporté.

▪ **Les commissions thématiques de mise en œuvre**

Dans le but de concrétiser les pistes d'actions ouvertes sur des enjeux d'aménagement, des commissions thématiques de mise en œuvre ont été créées. Elles permettent d'avancer plus efficacement dans les thèmes stratégiques abordés notamment lors des rencontres annuelles (c'est le cas de la coopération transfrontalière en 2015 et de l'attractivité des bourgs-centres en 2016), en construisant un dialogue constant entre élus et professionnels, dans l'objectif d'enclencher les dynamiques les plus opérationnelles possibles.

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS (suite)

Des réunions de commissions thématiques de mise en œuvre sont programmées courant du premier semestre 2018.

- ✓ « **Bourgs-centres** » - élus référents : **Alain FUCHS et Jean-Denis ENDERLIN**
 - « Les mesures concrètes contenues dans le plan d'actions du SDAASP en direction des bourgs-centres »
 - Visite d'opérations immobilières visant à redynamiser un bourg-centre

- ✓ « **Suivi du foncier** » - élus référents : **Claude STURNI et Christophe SCHARRENBERGER**
 - « Analyse des dynamiques de consommation foncière dans le SCoTAN »
 - NB : Dans l'attente d'une réponse de la part de l'ADEUS concernant le conventionnement avec l'ATIP pour avoir une vision réelle de la consommation foncière sur la base des permis accordés.*

- ✓ « **Habitat** » - élus référents : **Etienne WOLF et Fernand FEIG**
 - « Les évolutions et les conséquences du resserrement des dispositifs d'investissement locatif » (recentrage du zonage « PINEL »)

- ✓ « **Transfrontalier** » - élus référents : **Christian GLIECH et Claude STURNI**
 - « L'avancement des réflexions sur la liaison transfrontalière »
 - « Observation des flux touristiques allemands »

- ✓ « **Environnement et cadre de vie** » - élus référents : **Christophe SCHARRENBERGER et Denis RIEDINGER**
 - « La prise de compétence GEMAPI par les EPCI »

- ✓ « **Economie** » - élus référents : **Jean-Lucien NETZER et Fernand FEIG**
 - « La transmission d'entreprises, un enjeu d'aménagement pour les territoires »

▪ **La Matinée du SCoTAN**

La Matinée du SCoTAN incarne le principal temps fort de l'année dans le domaine de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord. Sa vocation première est l'éclairage et la prise de conscience d'évolutions économiques, écologiques, sociales et sociétales qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire.

La Matinée du SCoTAN 2017 a consacré un dossier aux enjeux de positionnement géostratégique de l'Alsace du Nord et aux liens entre les territoires. Cette 8^e édition a réuni environ 80 participants. Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà programmé le samedi 13 octobre 2018.

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS (suite)

▪ **Les actions communes avec le pays**

Des actions sont menées collectivement notamment sur les thématiques du développement durable dans le cadre de l'accord de partenariat conclu en 2011 entre les deux structures. En 2018, la mission de développement des énergies renouvelables dite « mission EnR » sera poursuivie et finalisée, conformément à la convention pluriannuelle 2016-2017-2018 signée entre les deux syndicats de SCoT et l'ADEAN.

▪ **Le rôle du SCoTAN en tant que personne publique associée**

Le syndicat mixte du SCoTAN poursuivra sa mission permanente de personne publique associée à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux sur son périmètre.

En outre, le SCoTAN est associé au processus d'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), pour lequel il compte faire valoir la parole de l'Alsace du Nord dans les réflexions stratégiques portant sur la Région Grand Est.

▪ **La participation à l'InterSCoT du Bas-Rhin**

En vue de contribuer efficacement à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, les présidents de SCoT et les présidents du Département du Bas-Rhin et de l'Eurométropole de Strasbourg se sont accordés sur la nécessité de porter une vision partagée des ambitions en matière d'aménagement du territoire sous la forme d'une contribution écrite déposée sur la plateforme d'échanges dédiée au SRADDET, au mois de juillet 2017.

Les présidents s'engagent à poursuivre ces travaux de veille en 2018 avec pour objectif de porter les scénarios de développement souhaitables pour le Bas-Rhin.

▪ **La participation aux autres démarches connexes et les coopérations**

Le syndicat mixte du SCoTAN est systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agit pour lui de porter collectivement son scénario de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS (suite)

II. Les modalités de travail avec l'ADEUS

Le syndicat mixte du SCoTAN est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) depuis 2005, à qui il a confié les études d'élaboration et de révision du schéma, ainsi que l'assistance technique à la mise en œuvre d'une partie de ses orientations et le suivi de certains indicateurs.

L'intervention de l'ADEUS pour le compte du syndicat mixte s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région, le Département, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme de travail 2018 du SCoTAN présenté en point n°1 s'inscrit en partie dans le programme partenarial annuel qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le syndicat mixte du SCoTAN et l'ADEUS pour la mission d'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

DECISION

Vu le rapport présenté par le Président ;

Le Comité syndical prend acte du programme des travaux pour l'année 2018, et des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS.

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS (suite)

DEBAT

Discussion relative au travail à l'élaboration du SRADDET :

M. Jean-Lucien NETZER : Je souhaiterais porter votre attention sur certaines études de diagnostic du SRADDET réalisées par le réseau des agences d'urbanisme du Grand Est. Il nous faut rester vigilants quant aux représentations incomplètes qui pourraient être diffusées sur le positionnement transfrontalier de l'Alsace du Nord, clé de lecture de notre territoire, que ce soit à l'échelle bas-rhinoise naturellement, mais d'autant plus dans le cadre de la Région Grand Est. En effet, lors du séminaire transfrontalier du 20 novembre dernier se tenant à Strasbourg, j'ai pu constater que la réalité des relations avec nos voisins germaniques n'était pas reflétée de manière satisfaisante.

M. Hubert WALTER : J'ai également été étonné par certaines cartes, qui n'illustraient pas la situation actuelle en Alsace du Nord, notamment du point de vue des mobilités.

M. Claude STURNI : Le rôle de l'Alsace du Nord en tant que passerelle stratégique avec l'Allemagne est un marqueur fort et une préoccupation majeure de notre territoire. Il nous appartient collectivement de défendre notre volonté de renforcer nos relations transfrontalières ; et donc nécessairement faire connaître et reconnaître nos liens d'aujourd'hui et de demain.

Discussion sur la commission thématique Habitat :

M. Christian GLIECH : Le resserrement du « zonage Pinel » prévu en 2018 intervient à un moment particulièrement inopportun, à l'heure où l'immobilier connaît un rebond depuis la crise vécue en 2009, et au moment où, justement, les efforts des collectivités en matière de stratégies foncières devraient produire leurs effets. Il serait utile que le SCoTAN appuie les démarches des communes alertant le Préfet sur les impacts de l'évolution de ce dispositif. Wissembourg émettra le souhait d'un



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

Délibération n° 2017-III-05 : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 2018 ET MODALITES DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ADEUS (suite)

dispositif prorogé d'au moins un an ou, dans l'idéal, jusqu'à la fin du mandat municipal.

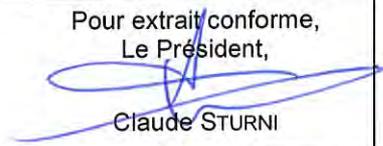
M. Claude STURNI :

L'InterSCoT du Bas-Rhin s'est déjà penché sur ce dossier en adressant un courrier commun au Préfet. Une commission « habitat » co-présidée par Etienne WOLF et Fernand FEIG sera programmée début d'année 2018 pour mobiliser les intercommunalités du SCoTAN sur l'évolution du zonage « PINEL » et ses incidences négatives sur l'activité de la construction en Alsace du Nord.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,


Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 217
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-III-06 : LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

a) Le cadre réglementaire

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue véritablement la feuille de route pour 2018 sur l'orientation budgétaire. Il doit comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés. Le rapport annexé au débat d'orientations budgétaires doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail). Le formalisme lié au contenu et à la transmission des documents précités est précisé dans le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

b) Les conséquences de l'élargissement du périmètre du SCoTAN

En 2017, l'intégration de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (1^{er} avril) et l'adhésion volontaire de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (1^{er} juillet) ont entraîné une recomposition du périmètre du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord, passant ainsi de 7 à 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), regroupant plus de 189 000 habitants.

Pour intégrer les nouveaux territoires sortis du SCoTERS (SCoT de la région de Strasbourg), une procédure de révision du SCoTAN sera engagée à l'automne 2018, n'ayant toutefois pas d'incidence sur le budget 2018 (les dépenses principales de révision seront programmées à partir de 2019).

c) L'équilibre charges / ressources du syndicat mixte du SCoTAN

Depuis la création du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord, une approche rigoureuse a toujours prévalu pour les prévisions de dépenses de fonctionnement.

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-III-06 : LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018 (suite)

Face à la diminution constante des ressources des collectivités, il est indispensable de poursuivre dans cette voie de rationalisation des dépenses.

Pour l'exercice 2018, les recettes syndicales s'élèveraient à 238 635 € constituées des masses suivantes :

- **Les contributions syndicales** : il est proposé de maintenir le montant de la contribution syndicale à 1,15€/habitant (*pour rappel, ce montant avait fait l'objet d'une diminution en 2017, passant de 1,30€/hb à 1,15€/hb*). Ainsi, ce montant représenterait une recette syndicale d'environ **217 590 €**.
- **L'aide à la mise en œuvre** : la REGION GRAND EST a révisé ses dispositifs d'aides aux territoires. Dans le cas d'un SCoT en cours de mise en œuvre, sont accompagnées, les études stratégiques allant au-delà des attendus réglementaires et répondant à des enjeux régionaux (*transports-mobilité durable ; trames verte et bleue ; développement économique - SRDEII ; gestion économe du foncier et transition énergétique*). La mutualisation entre SCoT est recherchée autant que possible. Dans ce cadre, l'aide à la mise en œuvre sera à nouveau sollicitée en 2018, à hauteur de **20 000 €**, (représentant environ 10% du montant d'actions subventionnables évalué à 194 000 € en 2017).
- **Le FC TVA et autres recettes attendues** : **1 045 €**

Les dépenses syndicales, strictement liées au montant des recettes prévisibles, à savoir 238 635 €, se répartiraient en quatre ensembles :

- **Les charges syndicales** : à savoir les frais de structure, les dépenses de fournitures et prestations de services extérieurs, les dépenses de personnel... ; soit un montant estimé à **145 000€** :
 - ✓ Les charges de personnel : 105 000 € comprennent l'ensemble et traitements du personnel du syndicat mixte composé de 2 agents à temps complet : la directrice (cat. A - titulaire), et la chargée de mission (cat. A - contractuelle) ; ainsi que la gratification minimale d'un stagiaire pour 4 mois ;
 - ✓ Les charges à caractère général : 40 000 € comprennent l'ensemble des dépenses liées aux fournitures administratives, aux locaux, aux contrats de prestation et de maintenance, etc.
- **Les actions du suivi et de mise en œuvre du SCoTAN** : estimées à **70 825€**, à savoir :
 - ✓ Les missions relatives au suivi des indicateurs et aux ateliers de mise en œuvre des orientations du SCoTAN : 15 000 €



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures - *Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

Délibération n° 2017-III-06 : LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018 (suite)

- ✓ L'assistance technique de l'agence d'urbanisme (ADEUS) : 50 000 €
- ✓ Le partenariat avec l'Adean et le SCoT de la Bande Rhénane Nord : mission spécifique « Développement des EnR en Alsace du Nord » : 4 125 €
- ✓ Autres : 1 700 €
- **Les dépenses d'études** : estimées à **20 000 €** : constitution d'une réserve pour les études relatives à la révision à venir en 2019
- **Les dépenses d'équipements** : matériels informatiques, bureautiques et autres équipements à hauteur de **2 810 €**

DECISION

Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1 ;

Le Comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Affiché au siège syndical le 21/12/2017
Envoyé en Sous-préfecture le 21/12/2017
Enregistré en Sous-préfecture le 21/12/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Claude STURNI



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 2017
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

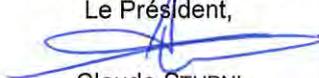
Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Avis sur les documents d'urbanisme

Au cours de l'année 2017, le Bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2017-II-07 en date du 06 juillet 2017, un avis relatif à un plan local d'urbanisme :

- **Décision du Bureau syndical du 7 septembre 2017 sur le projet de PLU de FRÆSCHWILLER - avis favorable.**

Affiché au siège syndical le
Envoyé en Sous-préfecture le
Enregistré en Sous-préfecture le
Pour ampliation,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Claude STURNI

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18h

Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. Jean DILLINGER, M. André ERBS, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. René GRAD, M. Pierre GROSS, M. Jean-Marie HAAS, M. Patrice HILT, M. Michel LOM, M^{me} Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, M^{me} Christiane MUCKENSTURM, M^{me} Chantal MULLER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Claude RAU, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, M. Serge SCHAFF, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M^{me} Coralie TIJOU, M. Claude URBAN, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL.

Absents excusés :

M. André BURG (pouvoir à M. André ERBS), M. Patrick DENNI (pouvoir à M. René GRAD), M^{me} Isabelle DOLLINGER (pouvoir à M. Daniel GAUPP), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir à M. Pierrot WINCKEL), M. Raymond GRESS (pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER), M^{me} Anne GUILLIER (pouvoir à M. Patrice HILT), M. Joël HERZOG, M. Roger ISEL (pouvoir à M. Alain FUCHS), M. Claude KERN (pouvoir à M. Denis RIEDINGER), M^{me} Stéphanie KOCHERT (pouvoir à M^{me} Pascale LUDWIG), M^{me} Dorothee KRIEGER, M^{me} Marie-Louise ROTH (pouvoir à M. Jean-Claude BALL), M. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. Jean DILLINGER), M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), M. François STIEGLER (pouvoir à M^{me} Coralie TIJOU), M. Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. Michel LOM), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir à M. Hubert WALTER), M. Jean-Max TYBURN (pouvoir à M. Christian GLIECH), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir à M. Laurent SUTTER), M^{me} Michèle VOLTZ (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Bertrand WAHL, M. Etienne WOLF (pouvoir à M. Paul ADAM).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 7 points dont 6 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 217
3. Délégations complémentaires au Président
4. Nouvelle désignation de représentants à la CDAC
5. Programme des travaux pour 2018 et modalités de travail partenarial avec l'ADEUS
6. Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018
7. Divers :
 - Compte-rendu des décisions prises par le bureau syndical en 2017
 - Calendrier prévisionnel 2018



Séance du jeudi 07 décembre 2017 à 18 heures
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

CALENDRIER PREVISIONNEL 2018

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

- **Les Bureaux syndicaux :**
 - Jeudi 11 janvier 2018 de 16h à 18h au SCoTAN
 - Jeudi 15 mars 2018 de 16h à 18h au SCoTAN
 - Jeudi 17 mai 2018 de 16h à 18h au SCoTAN
 - Jeudi 05 juillet 2018 de 16h à 18h au SCoTAN
 - Jeudi 06 septembre 2018 de 16h à 18h au SCoTAN
 - Jeudi 15 novembre 2017 de 16h à 18h au SCoTAN

- **Les Comités syndicaux :**
 - Jeudi 1^{er} février 2018 de 18h à 20h à Soultz-sous-Forêts, La Saline
 - Jeudi 06 décembre 2018 de 18h à 20h à Soultz-sous-Forêts, La Saline
 - Samedi 13 octobre 2018 (lors de la Matinée du SCoTAN) pour lancer la procédure de révision du SCoTAN

- **La Matinée du SCoTAN :**
 - Samedi 13 octobre 2018 de 8h30 à 12h30 à Walbourg

- **Les commissions thématiques :** (agenda en cours de définition)
 - « Bourgs-centres » - Les mesures concrètes contenues dans le plan d'actions du SDAASP en direction des bourgs-centres / Visite d'opérations immobilières visant à redynamiser un bourg-centre
 - « Suivi du foncier » - L'analyse des dynamiques foncières dans le SCoTAN
 - « Habitat » - Les évolutions et les conséquences du resserrement des dispositifs d'investissement locatif (recentrage du zonage « PINEL »)
 - « Transfrontalier » - L'avancement des réflexions sur la liaison transfrontalière / Observation des flux touristiques allemands
 - « Environnement et cadre de vie » - La prise de compétence GEMAPI par les EPCI / point sur l'instauration de la taxe GEMAPI par les EPCI
 - « Economie » - La transmission d'entreprises, un enjeu d'aménagement pour les territoires